



Toulouse, le 27 février 2024

## **Déclaration préliminaire intersyndicale de boycott CSA-IR FS Sud du 27/02/2024**

Madame la Présidente,

Nous sommes le 27 février 2024 soit plus d'un an après les dernières élections professionnelles, pourtant les droits des élus et élues ne sont toujours pas respectés et aucun moyen n'a été mis au service de la qualité du dialogue social, ce qui n'est pas sans conséquences sur la qualité des missions.

Aucune mesure concrète et collective n'a été entreprise à ce jour pour pouvoir alléger la charge de travail de l'ensemble des élus et élues syndicaux. Pour rappel, la DPJJ s'est engagées depuis le mois de mars 2023 et des réponses devaient être apportées fin septembre 2023. Sur certains points, Madame la Directrice, vous ne pouvez pas affirmer que vous n'avez pas la main ! Il en va pourtant de la qualité des missions, de celle du dialogue social, mais aussi de l'intégrité des élus et élues.

Les moyens alloués par l'administration pour compenser dans les services, les absences des élus syndicaux et élues syndicales, sont soumis à l'arbitraire des directions locales et ne sont jamais pris en compte dans les allocations de moyen attribués aux DIR. Pire, dans certaines DIR, des convocations de l'administration sont même refusées pour « nécessité de service », alors que cela n'est pas possible dans le cadre de l'article 15 du décret du 28 mai 1982, relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique.

Les enveloppes dédiées pour le remboursement des frais par Chorus DT sont consommées sur certaines DIR, ce qui imposent aux agents et agentes, mais aussi aux représentants syndicaux et représentantes syndicales d'avancer sur leurs deniers personnels pour effectuer une partie de leurs missions.

Les différentes instances représentatives sont actuellement vidées de leur substance. En dehors de la stricte consultation et information des organisations syndicales, aucune considération n'est portée à nos positions. Ces réunions ne sont programmées que dans une démarche réglementaire afin de cocher la case du dialogue social. Les réalités de terrain sont invisibilisées parce que vous développez des stratégies d'évitement et de saupoudrage institutionnel, en lieu et place de moyens concrets pour la défense des missions éducatives de la PJJ et les conditions de travail des personnels.

Aussi, tant que nos modalités de dialogue social sont à ce point de façade et tant que l'ensemble de ces droits et moyens syndicaux ne seront pas effectifs, nos deux organisations ne siégeront plus dans les instances représentatives du personnel. Nous ne voulons plus être tirillés entre nos missions et nos mandats syndicaux.

**Nous invitons les autres organisations syndicales à exiger l'application de ces droits et moyens et à nous rejoindre dans ce mouvement de boycott, pour la qualité du dialogue social, tant dans l'intérêt des mineurs et mineures que nous accompagnons que dans celui des équipes et des personnels.**

**Enfin, nous en profitons pour vous rappeler que les organisations syndicales décident d'une journée de mobilisation le mardi 19 mars prochain et appellent les personnels à se mobiliser par tous moyens, y compris la grève, pour mettre un terme à la spirale de paupérisation de l'ensemble des personnels de la fonction publique et refuser de subir une année blanche en termes de traitement.**